

Compte rendu de la séance du 03 juillet 2020

Présents : Marc CARAYON, Philippe ANINAT, Carole VIGNE, Christian DOIREAU, Manuel VANNIER, Cathy GENTY, Patrice CRISTOL, Isabelle TIPHON VAYSSIERE, Gisèle OLLIER, Philippe SALVADOR, Christine BOUNIOL

Secrétaire de la séance: Patrice CRISTOL

Ordre du jour:

- Élection du Maire
 - Détermination du nombre d'adjoints
 - Election des adjoints
- Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu
- Indemnités de fonction
 - Désignation des Commissions Communales

Délibérations du conseil:

Election du Maire (DE_2020_13)

Le Président, Mr DOIREAU Christian invite le Conseil à procéder à l'élection du maire conformément aux dispositions prévues à l'art L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 6

A obtenu :

M. Marc CARAYON : Neuf voix (9)

M. Marc CARAYON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Détermination nombre d'adjoints (DE_2020_14)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré d'approuver la création de 2 postes d'adjoints au maire.

11 voix pour

Election des adjoints (DE_2020_15)

Mr le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient dans les mêmes conditions que pour celle du maire.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du premier Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

A obtenu :

- M.ANINAT Philippe : Dix voix (10)

M. ANINAT Philippe ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier Adjoint.

Election du deuxième Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

A obtenu :

- Mme VIGNE Carole : Onze voix (11)

Mme VIGNE Carole ayant obtenu la majorité absolue est proclamée deuxième Adjoint.

Indemnité de fonctions (DE 2020 16)

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que la population totale au dernier recensement est de 336 habitants

Considérant que pour une commune dont la population municipale est située à moins de 500 habitants le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 25,5 %;

Considérant que pour une commune dont la population municipale est située à moins de 500 habitants le taux maximal de l'indemnité des adjoints en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 9,9 %;

Le conseil municipal décide :

- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L 2123 23, L 2123 24 du code général des collectivités territoriales :

- Le Maire de Lacoste: Mr Marc CARAYON - Commune de moins de 500 habitants : 23,13% de l'Indice terminal de l'échelle indiciaire de la FPT en vigueur
- L'Adjoint au Maire de Lacoste:Mr ANINAT Philippe - Commune de moins de 500 habitants : 7,7% de l'Indice terminal de l'échelle indiciaire de la FPT en vigueur.
- L'Adjoint au Maire de Lacoste :Mme VIGNE Carole - Commune de moins de 500 habitants : 7,7% de l'Indice terminal de l'échelle indiciaire de la FPT en vigueur.

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 65 du budget communal.

- Les indemnités seront versées à compter du 6 juillet 2020.

- Les adjoints recevront par arrêté du Maire une délégation de fonction

11 voix pour

Mise en place des commissions (DE 2020 17)

Mr le Maire informe le Conseil qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y aurait lieu de procéder à la désignation des membres de diverses commissions communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, désigne :

FINANCES :	Marc CARAYON/ Philippe ANINAT/ Philippe SALVADOR
GESTION PERSONNELS :	Marc CARAYON/ Philippe ANINAT
ASSOCIATIONS/FESTIVITES :	Carole VIGNE/ Gisèle OLLIER/ Cathy GENTY
ENVIRONNEMENT/ PATRIMOINE :	Christian DOIREAU/ Philippe ANINAT/ Patrice CRISTOL/ Christine BOUNIOL
URBANISME/TRAVAUX :	Marc CARAYON/ Philippe ANINAT/ Christian
DOIREAU	Philippe SALVADOR/ Christine BOUNIOL/ Manuel
VANNIER	
SOCIAL/PERSONNES AGEES :	Cathy GENTY/ Christian DOIREAU/ Gisèle OLLIER
JEUNESSE/SPORTS :	Carole VIGNE/ Isabelle TIPHON/ Manuel VANNIER
RELATIONS POPULATION :	Philippe ANINAT/ Cathy GENTY/ Manuel VANNIER
COMMUNICATION/INFORMATIQUE :	Marc CARAYON/ Patrice CRISTOL

11 voix pour

Questions diverses

- Cérémonie du 14 juillet

Suite à l'état sanitaire Mr le maire propose une simple cérémonie suivie d'un vin d'honneur restreint.

Convocation du conseil pour le vendredi 10 juillet 2020 pour désigner le délégué et suppléants en vue de l'élection des sénateurs.